



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Justice for Players salue la décision de l'UNFP de se joindre à l'action collective en tant que co-demandeur contre la FIFA et les associations de football de l'UE au nom des joueurs de football professionnels

- Le syndicat national français des footballeurs professionnels (UNFP) a annoncé aujourd'hui sa décision de se joindre à l'action en justice. Voir le communiqué de presse <https://www.unfp.org/2025/10/lunfp-rejoint-la-class-action-justice-for-players/>

Amsterdam, le 16 octobre 2025 : Justice for Players (JfP), la fondation néerlandaise qui s'engage à défendre la justice et l'équité pour les joueurs professionnels conformément au droit européen et au principe de libre circulation, salue la décision de l'UNFP de se joindre à l'action collective lancée en août par JfP contre plusieurs associations nationales de football, dont la KNVB, la Fédération néerlandaise de football et la FIFA, en tant que co-demandeur, au nom des joueurs ayant joué dans des clubs de l'UE et du Royaume-Uni depuis 2002. Selon une analyse préliminaire réalisée par les économistes de Compass Lexecon, les footballeurs professionnels ont gagné environ 8 % de moins au cours de leur carrière en raison des règlements illégalement restrictifs de la FIFA.

www.justiceforplayers.com

Le 4 août, la fondation néerlandaise JfP a annoncé qu'elle menait une action collective européenne contre la FIFA et plusieurs associations de football européennes au nom des joueurs ayant évolué dans des clubs européens et britanniques depuis 2002.

Lucia Melcherts, présidente du conseil d'administration de la fondation Justice for Players, a déclaré : « La décision de l'UNFP de se joindre à la fondation Justice for Players en tant que co-demandeur contre la FIFA est un soutien fort à ce que nous nous engageons à réaliser à travers cette action en justice pour les footballeurs professionnels, non seulement passés et présents, mais aussi futurs. La réforme du système de transfert de la FIFA et l'obtention d'une compensation pour les joueurs sont désormais à portée de main.

Le soutien de l'UNFP souligne la dynamique croissante parmi les parties prenantes qui réclament des règles de transfert équitables, transparentes et conformes à la loi, à la suite de l'arrêt Diarra rendu en octobre 2024 par la Cour européenne de justice, qui a déclaré que les règlements de la FIFA avaient illégalement restreint la liberté de mouvement des joueurs et réduit leurs revenus pendant plus de deux décennies.

Nous invitons tous les joueurs ayant joué pour un club de l'UE ou du Royaume-Uni depuis 2002 à s'informer et à se joindre à l'action en justice via le site web justiceforplayers.com afin d'obtenir l'indemnisation qui leur est due. »



JfP demande des modifications substantielles des règles de transfert de la FIFA afin qu'elles soient conformes au droit européen et reflètent les valeurs et les principes européens de libre circulation, en plus de l'indemnisation des joueurs conformément à l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 4 octobre 2024. Il ressort de cet arrêt que tous les joueurs ont subi des pertes financières en raison des règles de la FIFA.

On estime à 100 000 le nombre de footballeurs professionnels, hommes et femmes, qui peuvent se joindre à l'action en justice. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site

www.justiceforplayers.com

JfP a chargé le cabinet d'avocats néerlandais Finch Dispute Resolution, spécialisé dans les recours collectifs aux Pays-Bas, de le représenter dans le cadre de cette action collective. Le cabinet d'avocats Dupont-Hissel, qui représente M. Lassana Diarra, conseille également JfP.

Cette action en justice est entièrement financée par Deminor, l'un des principaux fournisseurs européens de financement juridique, de sorte que les joueurs n'auront pas à payer pour se joindre à l'action en justice ni à assumer le risque financier de cette action.

Contacts médias

Desiree Maghoo, Questor Consulting

T : +44 (0) 20 3761 9670

M : +44 (0) 7775522740

E : dmaghoo@questorconsulting.com

Mimi Robson, Questor Consulting

T : +44 (0) 20 3761 9669

M : +44 (0) 7749940494

E : mrobson@questorconsulting.com

Notes aux rédacteurs

À propos de Justice for Players

Justice for Players a été fondée pour défendre les intérêts des footballeurs professionnels à travers l'Europe. Le conseil d'administration est composé de trois membres : Lucia Melcherts, Dolf Segaar et Franco Baldini. Lucia Melcherts est présidente de la Stichting Massaschade & Consument (Fondation pour les dommages collectifs et les consommateurs) depuis 2021. Elle occupe également le poste de conseillère spécialisée en coordination au ministère néerlandais de la Justice et de la Sécurité. Dolf Segaar a fondé son propre cabinet d'avocats, Segaar Law, en juillet 2021. Ce cabinet est spécialisé dans la gouvernance et les litiges, avec un accent particulier sur le droit du sport. Franco Baldini est un ancien footballeur professionnel et agent. Il a occupé pendant plus de 20 ans différents postes de direction dans des clubs et organisations internationaux de premier plan, notamment l'AS Roma, le Real Madrid, Tottenham Hotspur et l'équipe nationale anglaise. Il dirige actuellement son propre cabinet de conseil, IC20 Ltd.



www.justiceforplayers.com

À propos de Finch

Finch Dispute Resolution est un cabinet d'avocats néerlandais indépendant spécialisé dans les litiges, fondé en 2022. Avec une équipe d'environ 18 avocats spécialisés et 5 associés basés à Utrecht, le cabinet traite des litiges d'ordre commercial, financier et des recours collectifs, tant au niveau national qu'international. Finch est impliqué dans plusieurs recours collectifs très médiatisés contre, entre autres, Booking.com, AbbVie, Tata Steel, Royal Dutch Philips et ING Group.

<https://finch.nl>

À propos de Dupont-Hissel

Jean-Louis DUPONT et Martin HISSEL sont des spécialistes du droit européen, en particulier dans le domaine du sport. Ensemble, ils ont défendu des centaines d'affaires, agissant pour le compte de toutes les parties prenantes du secteur du sport professionnel, devant la CJUE, la Commission européenne, la Cour européenne des droits de l'homme, les autorités nationales de concurrence, les tribunaux nationaux, les tribunaux d'arbitrage internationaux (y compris le TAS) et nationaux, ainsi que les instances judiciaires internes des associations sportives nationales et internationales. Ils ont notamment dirigé et co-géré des affaires qui ont abouti à des arrêts historiques de la CJUE concernant la gouvernance du sport dans l'UE et au-delà : Bosman (1995), Meca-Medina (2006), Royal Antwerp FC (2023), European Super League (2023), Lassana Diarra (2024) et RFC Seraing (2025).

www.Dupont-Hissel.com